



Paysages de
l'après-pétrole
Collectif



CONSEIL DE L'EUROPE CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

JOURNEES NATIONALES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE SUR LE PAYSAGE EN FRANCE

Journées des paysages

*Paysages d'ici et d'ailleurs :
regards croisés sur quelques démarches paysagères
à différentes échelles, de part et d'autre des frontières*

Strasbourg, 26 novembre 2019
Visite d'étude, 27 novembre 2019

— PROJET DE PROGRAMME —

5 septembre 2019



Village pittoresque et vignoble de Cleebourg

*Conseil de l'Europe - Direction de la participation démocratique
Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage*

Les Journées nationales sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en France : « *Paysages d'ici et d'ailleurs : regards croisés sur quelques démarches paysagères à différentes échelles, de part et d'autre de frontière* » se tiendront à Strasbourg le 26 novembre 2019 et dans les Vosges du Nord le 27 novembre 2019. Ces journées sont organisées par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la Convention européenne du paysage, Direction de la participation démocratique –, le Ministère de la transition écologique et solidaire, le Collectif Paysages de l'après-pétrole et le Parc naturel régional des Vosges du Nord, dans le cadre du Programme de travail de la Convention européenne du paysage.

Une visite d'étude pour les intervenants figurant dans le Programme et les autres participants, sous réserve des places disponibles, sera organisée le 27 novembre 2019 (voir ci-après).

*

Introduction

Organisation internationale intergouvernementale créée en 1949 et dont le siège est à Strasbourg (France), le **Conseil de l'Europe** comprend 47 Etats membres : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, République de Moldova, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine. Ses principaux objectifs sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit, ainsi que de rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société de l'Europe.

La **Convention européenne du paysage** du Conseil de l'Europe a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et de favoriser la coopération internationale. Elle s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne de la même façon les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés. La Convention représente le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage, considéré dans une perspective de développement durable. A ce jour, 39 Etats l'ont ratifiée : Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, République de Moldova, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et le Royaume-Uni. Deux Etats l'ont également signée : Islande et Malte. La Convention européenne du paysage a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature des Etats membres de l'Organisation à Florence (Italie) le 20 octobre 2000. L'ouverture de la Convention aux Etats non européens, à la suite de l'entrée en vigueur de son protocole d'amendement constituera une occasion de réaffirmer le caractère universel de la dimension paysagère des droits de l'homme et de la démocratie. La Convention s'intitulera : Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage.

Organisées périodiquement par le Conseil de l'Europe, des réunions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, organisées au niveau national (www.coe.int/fr/web/landscape/national-regional-symposiums) et international (www.coe.int/fr/web/landscape/Ateliers) ont pour objectif de présenter de nouveaux concepts et réalisations en faveur de la mise en œuvre de la Convention. Elles représentent de véritables forums d'échange de pratiques et d'idées.

Les actes des Réunions sont publiés dans la Série du Conseil de l'Europe « *Aménagement du territoire européen et paysage* » et sont disponibles sur le site internet du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage : www.coe.int/fr/web/landscape/publications

Remerciements

Le Conseil de l'Europe souhaite remercier le Ministère de la transition écologique et solidaire de la France de sa coopération, ainsi que le Collectif Paysages de l'après-pétrole et le Parc naturel régional des Vosges du Nord, de leur collaboration.

Objectifs

Les Parties à la Convention européenne du paysage s'engagent, notamment :

- à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ;
- à définir et à mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages par l'adoption des mesures particulières visées à l'article 6 de la Convention ;
- à mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage ;
- à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage ;
- à encourager la coopération transfrontalière au niveau local et régional et, au besoin, à élaborer et mettre en œuvre des programmes communs de mise en valeur du paysage.

Voir :

[Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage](#)

[Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Convention européenne du paysage](#)

Sites internet

- Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe
www.coe.int/LandscapeConvention
www.coe.int/Conventiondupaysage
- Ministère de la transition écologique et solidaire de la France et Politiques des paysages
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politique-des-paysages#e8

Lieu

La Réunion se tiendra au Conseil de l'Europe (adresse : Palais de l'Europe, *Salle 1*, avenue de l'Europe, 67075 Strasbourg, France).

Participants

La Réunion s'adresse aux représentants des gouvernements – membres du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et représentants d'autres ministères –, autorités locales et régionales, professionnels, universitaires, représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, et autres personnes, travaillant dans le domaine du paysage et du développement durable, avec ses dimensions environnementale, culturelle, sociale et économique. Le nombre des participants est limité à 120.

Langues de travail

Les langues de travail sont le français et l'anglais. L'interprétation sera fournie.

Programme

Le programme de la Réunion se trouve sur le site internet de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, à l'adresse :

www.coe.int/fr/web/landscape/strasbourg-november-2019

www.coe.int/Conventioneuropennedupaysage ou

www.coe.int/fr/web/landscape/home sous « Réunions » / « Symposiums nationaux/régionaux ».

www.coe.int/fr/web/landscape/national-regional-symposiums

Inscription

Les participants sont invités à remplir le formulaire d'inscription en ligne à compléter avant le 20 octobre 2019 : <http://enqueteur.dgaln.developpement-durable.gouv.fr/index.php/473691?lang=fr>

Aucun frais d'inscription n'est demandé aux participants.

Informations pratiques

Voyage : Les participants sont invités à procéder à leur réservation, conformément aux dispositions mentionnées dans la lettre ou message d'invitation qui leur est adressé.

Hôtels : Les participants sont invités à procéder à leur propre réservation en contactant directement les hôtels. Voir : www.otstrasbourg.fr/fr

Organisateurs de la Réunion

Conseil de l'Europe – Direction de la participation démocratique, Convention européenne du paysage

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS
Chef de Division, Secrétaire exécutive de
la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage
et Journées européennes du patrimoine
F-67075, STRASBOURG Cedex, France
Tél.: + 33 (0) 3 88 41 23 98
Courriel : maguelonne.dejeant-pons@coe.int

Contact

Mme Susan MOLLER
Assistante administrative
Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage,
DG II
F-67075, STRASBOURG Cedex, France
Tél : + 33 (0) 3 90 21 41 16
Courriel : susan.moller@coe.int

France – Ministère de la transition écologique et solidaire

M. Julien TRANSY
Chargé de mission paysages
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire,
Direction générale de l'aménagement, du
logement et de la nature, DHUP-QV2
Tour Sequoia
F - 92055 La Défense Cedex
Tél.: + 33 (0) 1 40 81 33 92

Crédits photos: Parc naturel régional des Vosges du Nord, France

MARDI 26 NOVEMBRE 2019

Réunion au Palais de l'Europe, Conseil de l'Europe

9.00 – 9.45 *Accueil café et inscription des participants*

09.45 **Discours d'ouverture**

Ministère de la transition écologique et solidaire, France

Mme Krisztina KINCSES, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Représentante nationale pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Ministère de l'agriculture, Hongrie

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe

Représentant du Collectif Paysages de l'après-pétrole

Introduction

La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en France

M. Julien TRANSY, Chargé de mission paysages, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, France

Au cours des séquences suivantes, incluant des temps d'échanges avec la salle, Mme Mathilde KEMPF, Architecte urbaniste, Membre du Collectif Paysages de l'après-pétrole, et Mme Armelle LAGADEC, Architecte urbaniste, Membre du Collectif Paysages de l'après-pétrole, interviendront ponctuellement pour mettre ces présentations et témoignages, en perspective avec l'étude de cas européens « [Paysages et transitions, réponses à travers l'Europe](#) – À la rencontre des acteurs qui ont engagé leur territoire dans une nouvelle dynamique à partir de leurs paysages » réalisée par le collectif.

10.15 **Tisser des liens entre paysage et agriculture**

Les Stratégies nationales de la Suisse et de la Hongrie pour le paysage : éléments concernant la contribution de l'agriculture à la qualité des paysages

M. Gilles RUDAZ, Collaborateur scientifique, Office fédéral de l'environnement, Suisse, Vice-Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et M. Matthieu RAEMY, secteur Paiements directs – Programmes, Office fédéral de l'agriculture, Suisse

Mme Krisztina KINCSES, Représentante nationale pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Hongrie, Ministère de l'agriculture, Hongrie, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

11.15 **Définir des outils de politique agro-sylvo-paysagère, croiser paysage et agroforesterie : enjeux et expériences en France**

M. Jean-Pierre THIBAUT, Inspecteur Général du Conseil Général de l'environnement et du développement durable, Ministère de la transition écologique et solidaire, France, et Mme Sylvie ROCQ, Ingénieure générale du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, France

Mme Caroline BIGOT, Paysagiste-conseil de l'Etat auprès de la Direction départementale des territoires de la Charente Maritime, Chargée d'une mission pilote auprès de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Nouvelle-Aquitaine, Ministère de l'agriculture, France, et M. Eric CIROU, Chargé de mission, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, France

Projection du film :

« *Un paysage agricole durable et partagé : la ferme de Vernand* »

Parc agricole de Vernand (Loire, France), Prix spécial du Jury du Grand Prix national du paysage de la France (2016)

12.45 *Déjeuner*

14.30 **Mettre en réseau les acteurs du paysage**

De la plateforme paysage de Wallonie à l'action locale et communale en faveur des paysages

Mme Mireille DECONINCK, Attachée, Service Public de Wallonie, Belgique

M. Corentin FONTAINE, Chargé de mission paysages, Groupe d'action locale « Pays des Tiges et Chavées », Belgique

M. Julien DELFOSSE, Echevin d'Assesse, en charge de la participation, de la ruralité, du Plan communal de développement rural, de l'économie, de la communication et de l'alimentation durable, Belgique

De la mise en réseau régionale à l'organisation d'ateliers intercommunaux pour favoriser les approches paysagères dans l'aménagement du territoire : l'exemple de la Bretagne

Mme Caroline GUITTET, Cheffe de projet, pôle paysage de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, France

M. Thibaut GABORIT, Responsable du service des espaces naturels du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, France

Et un élu du Département d'Ille-et-Vilaine, France (*sous réserve*)

17.00 **Séquence conclusive**

Pour élargir la focale, Mme Mathilde KEMPF et Mme Armelle LAGADEC, Architectes urbanistes, Représentantes du Collectif Paysages de l'après-pétrole, s'appuieront sur les **regards croisés** des différents territoires étudiés par le Collectif Paysages de l'après-pétrole pour en dégager des **enseignements thématiques** et

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe présentera les grandes lignes du **programme de travail du Conseil de l'Europe relatif à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage pour la période 2020-2021**.

Présentation de la visite d'étude du Parc naturel régional des Vosges du Nord organisée le lendemain, mercredi 27 novembre 2019.

17.30 *Fin de la journée en salle*

Soirée libre, avec possibilité d'assister à l'événement suivant :

19.30 Exposition relative à l'Observatoire photographique du paysage du Parc naturel régional des Vosges du Nord au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Bas-Rhin (adresse : 5 rue Hannong, Strasbourg).



MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019

Visite d'étude du Parc naturel régional des Vosges du Nord

www.parc-vosges-nord.fr

Pour les intervenants figurant dans le Programme et autres participants, sous réserve des places disponibles. Le nombre des participants est limité à 80.

8.00 *Rendez-vous devant le Palais de l'Europe – au bas des drapeaux (emplacement prévu pour les taxis)*

8.30 *Départ en bus*

09.30 **Silhouette villageoise et paysage : la rénovation du patrimoine bâti au cœur du sujet.**

Présentation programme « Habiter autrement » – Eco-rénover dans les Vosges du Nord

Lieu : Neuwiller-les-Saverne

Focus : Filière biosourcée (terre paille, roseaux) et filière pierre

Intervenant : M. Daniel BURRUS, maire de Neuwiller-les-Saverne, Mme Aurélie WISSER, Parc naturel régional ; Mme Anne RIWER, Parc naturel régional ; M. Pascal DEMOULIN, Parc naturel régional, M. Luc MORITZ, entreprise Batilibre ; M. Matthieu LANTER, entreprise Lanter (à confirmer).

Déplacement vers Lorentzen : 45 min

Le paysage un bien commun, comment activer les appropriations et les modes d'actions ?

Lieu : Lorentzen, à la Grange aux Paysages

Médiation : La Grange aux paysages : un outil de médiation. Visite du site et présentation du Festival des paysages

Concertation : Parc naturel régional et unités paysagères ; Résidence Paysage et architecture ; Plan de Paysage ; Observatoire photographique du paysage

Intervenants : Mme Romy BAGHDADI, Parc naturel régional , M. Pascal DEMOULIN, Parc naturel régional ; Mme Noémie THOMAS, Parc naturel régional ; Mme Estelle CREPET, Grange aux paysages.

« Manger les Paysages d'Alsace Bossue » : Repas à la Grange aux Paysages

Espaces publics et cadre de vie : Mémoire des usages et patrimoines

A voir : L'Observatoire photographique à l'œuvre

Séance de prise de vue conduite par M. Thierry GIRARD

Lieu : Lorentzen, pendant le repas

Déplacement vers Soucht : 30 min

Fabriquer l'écosystème favorable au développement de filières locales et à la valorisation des savoir-faire

Lieu : Musée du sabotier à Soucht

Focus : Filière locale : LE BOIS : Nano Habitat, réseau TETRAS, mobilier parc, Prototype mobilier parc en bois local

Intervenants : Mme Caroline SALOMON, Parc naturel régional ; M. Pascal DEMOULIN, Parc naturel régional, CYNARA, designers.

Déplacement vers Meisenthal : 10 min

Lieu : Centre international d'art verrier

Focus : Filière locale : LE VERRE

Intervenant : M. Yann GRIENENBERGER, CIAV, « Boule de Meisenthal 2019 ». Visite soufflage de verre, visite possible de la boutique : un bout des Vosges du Nord accroché à votre sapin !

15.45 *Départ du Parc naturel régional des Vosges du Nord*

17.00 *Arrivée à la [Gare Centrale de Strasbourg](#)*

Soirée libre

*